

Info Source

Sources de renseignements du gouvernement fédéral et sur les fonctionnaires fédéraux

Tribunal des anciens combattants (révision et appel)

Table des matières

Renseignements généraux

- [Présentation d'Info Source](#)
- [Contexte](#)
- [Responsabilités](#)

Fonctions, programmes et activités de l'institution

- [Services internes](#)
- [Catégories de renseignements personnels](#)
- [Manuels](#)

Renseignements supplémentaires

- [Salle de lecture](#)

Renseignements généraux

Présentation d'Info Source

Info Source : Sources de renseignements du gouvernement fédéral et sur les fonctionnaires fédéraux fournit de l'information au sujet des fonctions, des programmes, des activités et des fonds de renseignements connexes des institutions fédérales visées par la [Loi sur l'accès à l'information](#) et la [Loi sur la protection des renseignements](#)

personnels. Il donne aux personnes et aux employés du gouvernement (actuels et anciens) des renseignements pertinents afin de leur donner accès aux renseignements personnels les concernant et qui sont détenus par les institutions fédérales visées par la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, et à les aider à exercer leurs droits en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Un accès central permet de consulter l'avant-propos d'*Info Source : Sources de renseignements du gouvernement fédéral et sur les fonctionnaires fédéraux* et la liste des institutions assujetties à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

La *Loi sur l'accès à l'information* et à *Loi sur la protection des renseignements personnels* confèrent au président du Conseil du Trésor (à titre de ministre responsable) les responsabilités générales pour ce qui est de l'administration pangouvernementale de ces deux lois.

Contexte

Le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) (le Tribunal) est un tribunal indépendant, quasi-judiciaire, établi en 1995 par une loi du Parlement, afin de modifier la *Loi sur les pensions*, d'apporter des modifications accessoires à d'autres lois et d'abroger la *Loi sur le Tribunal d'appel des anciens combattants*. Le Tribunal remplace l'ancien Tribunal d'appel des anciens combattants et l'ancienne Commission canadienne des pensions. Le Tribunal d'appel des anciens combattants fut établi en 1987 en vue de remplacer l'ancien Conseil de révision des pensions et l'ancienne Commission des allocations aux anciens combattants. Tous les cas liés aux appels sont autorisés en vertu de la *Loi sur le Tribunal des anciens combattants (révision et appel)*.

Le Tribunal rend compte directement au Parlement par l'entremise du ministre des Anciens Combattants.

Responsabilités

En tant que tribunal administratif, le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) est chargé de fournir un processus d'appel équitable pour tous les demandeurs. Le travail du Tribunal est régi par la *Loi sur le Tribunal des anciens combattants (révision et appel)*.

- [Mandat](#)
- [Vision, mission et valeurs](#)

Le Tribunal offre deux niveaux de recours pour les demandes de pension d'invalidité et d'indemnité d'invalidité, et le dernier niveau d'appel pour les décisions sur les demandes d'allocation aux anciens combattants. Le Tribunal peut confirmer, modifier ou infirmer les décisions du ministre des Anciens Combattants, ou il peut renvoyer les décisions au ministre aux fins de réexamen.

La structure des programmes du Portefeuille reflète l'indépendance qui doit exister entre le Ministère et le Tribunal dans sa fonction de tribunal administratif. Elle met en évidence l'autonomie de chacune des organisations pour ce qui est de représenter les droits des clients et de satisfaire à leurs besoins.

Fonctions, programmes et activités de l'institution

PROCESSUS DE RECOURS DU TRIBUNAL DES ANCIENS COMBATTANTS (RÉVISION ET APPEL) EN MATIÈRE DES PENSIONS ET DES INDEMNITÉS D'INVALIDITÉ

Le processus de recours pour les demandes de pension d'invalidité et d'indemnité d'invalidité du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) donne l'occasion aux anciens combattants, aux vétérans et aux membres actuels admissibles des Forces armées canadiennes, aux clients de la Gendarmerie royale du Canada, aux civils admissibles et à leurs familles, de demander des audiences de révision et d'appel afin d'assurer d'avoir en place un processus juridictionnel équitable pour les demandes de pension d'invalidité, d'indemnité d'invalidité et d'allocation aux anciens combattants.

Tribunal des anciens combattants (révision et appel) - généralités

Description : Renseignements généraux sur l'ancien Tribunal d'appel des anciens combattants et l'ancienne Commission canadienne des pensions, et le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), comprenant la documentation historique et ses fonctions et responsabilités opérationnelles. Comprend des documents sur ce qui suit : liaison avec les organismes d'anciens combattants, les autres ministères fédéraux et tout autre ordre de gouvernement; réunions; vérifications; nominations; statistiques; finances; élaboration de politique; correspondance et projets.

Types de documents : Notes d'information; contrats; correspondance; directives; notes de service; protocoles d'entente; lois et règlements; plans; politiques; procédures; décrets; présentations; communiqués de presse; publications; rapports et présentations au CT.

Numéro du dossier : TACRA 6500 201

Appels - pensions d'invalidité, indemnités d'invalidité et allocations de commisération

Description : Documents relatifs à l'instance décisionnelle à l'égard des révisions de décisions rendues par le ministre et des appels de décisions rendues par le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) en vertu de la *Loi sur les pensions*, de la *Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes* et d'autres textes législatifs connexes. Ceci comprend aussi les documents relatifs à la prise de décision sur les allocations de commisération en vertu de l'article 34 de la *Loi sur le Tribunal des anciens combattants (révision et appel)*. Comprend des documents sur ce qui suit : les décisions dignes de mention et les interprétations.

Types de documents : formulaires de demande; documents d'information; registres de décisions; directives; avis juridiques; lois et règlements; politiques et procédures.

Numéro du dossier : TACRA 6515 202

Révisions, appels et allocations de commisération

Description : Ce fichier renferme des renseignements sur la documentation

relative aux révisions et aux appels présentés devant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) (le Tribunal), aux révisions et aux appels de décisions antérieures rendues par le Tribunal ou le ministère des Anciens Combattants, aux appels présentés à l'ancien Tribunal d'appel des anciens combattants et aux examens demandés à l'ancienne Commission canadienne des pensions et à l'ancien Conseil de révision des pensions, et à l'ancienne Commission des allocations aux anciens combattants et aux décisions qui en découlent. Il contient la correspondance, les avis, les exposés de cas, les preuves documentaires, les cassettes audio et les enregistrements numériques, les soumissions, les renseignements et les décisions d'ordre médical, tous reliés à l'étude et au règlement des révisions et des appels présentés au Tribunal, à l'ancienne Commission canadienne des pensions et à l'ancien Tribunal d'appel des anciens combattants. Les renseignements personnels comprennent, entre autres, le nom, les coordonnées, la date de naissance, la date de décès, les décisions rendues par le ministère des Anciens Combattants à l'égard de la personne, le numéro matricule, l'identificateur du client, la langue maternelle, les renseignements médicaux, les preuves documentaires, les points de vue et les opinions d'autrui au sujet de la personne, les balises personnelles, les notes de client et de réclamation, les renseignements financiers, la signature, les renseignements concernant les représentants et les procurations et les frais de déplacement.

Nota : Certains éléments d'information conservés dans ce fichier sont protégés par le secret professionnel de l'avocat. Les renseignements peuvent être stockés dans le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) Application relative à l'établissement du calendrier (TAEH). Il est possible que certains documents reçus au ministère des Anciens Combattants, du ministère de la Défense nationale (MDN) contiennent le numéro d'assurance sociale, étant donné que les employés du MDN étaient obligés à utiliser celui-ci en tant que numéro d'identification personnelle de 1960 à 1990.

Catégorie de personnes : Membres et vétérans des Forces armées canadiennes, anciens combattants de la Première Guerre mondiale, de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée, membres de la Gendarmerie royale du Canada, survivants, personnes à charge, médecins praticiens, membres d'organisations d'anciens combattants, y compris la Légion royale canadienne, témoins et membres de la famille, autres représentants légaux et personnes exerçant une procuration.

But : Le fichier vise à fournir au Tribunal des renseignements pour l'aider à trancher les demandes de révisions de décisions rendues par le ministère des Anciens Combattants, les appels interjetés relativement aux décisions de révision du Tribunal des anciens combattants (révision et appel), de l'ancienne Commission canadienne des pensions, de l'ancienne Commission des allocations aux anciens combattants, de l'ancien Conseil de révision des pensions, de l'ancien Tribunal d'appel des anciens combattants, et du ministère des Anciens Combattants rendues aux termes de la *Loi sur les pensions*, de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants*, de la *Loi sur les prestations de guerre pour les civils*, du *Règlement sur l'indemnisation en cas d'accident d'aviation*, du *Décret sur les rentes et les gratifications aux titulaires de décorations pour*

bravoure, de la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et de la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, de la Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes, de la Loi sur le ministère des Anciens Combattants, de la Loi sur le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), de la Loi sur les prestations de service de guerre destinées aux agents spéciaux, de la Loi sur les prestations de service de guerre pour les surveillants, de la Loi sur les avantages destinés aux anciens combattants, de la Loi sur le Corps féminin de la Marine royale et le South African Military Nursing Service (Service sud-africain d'infirmières militaires) [prestations], de la Loi sur l'aéronautique [PARTIE] de la Loi no 4 de 1968 portant affectation de crédits (pensions aux ayants droit d'instructeurs du Plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique), de la Charte canadienne des droits et libertés, de la Loi sur la prise en charge des prestations de la Commission de secours d'Halifax, de la Loi d'interprétation, de la Loi sur la défense nationale [1950] (déserteurs et absents), de la Loi sur Terre-Neuve [PARTIE], du Règlement sur les compensations, du Règlement sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes, de l'Ordonnance sur l'indemnisation des employés civils (guerre) de l'État, du Décret désignant Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, comme le siège du Tribunal des anciens combattants (révision et appel), du Règlement sur la désignation de personnes et d'organisations, du Décret sur la pension dans les zones de service spécial, du Règlement sur les allocations aux anciens combattants, du Règlement sur le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), des arrêtés ministériels désignant les zones de service spécial et les opérations de service spécial.*

Usages compatibles : Les renseignements peuvent être divulgués au Bureau de services juridiques des pensions (qui fait partie du ministère des Anciens Combattants) ou à d'autres représentants pour que ces derniers puissent les utiliser pour mieux représenter les demandeurs lors des audiences de révision et/ou d'appel. Le nom, les identificateurs du client, les renseignements médicaux et les motifs d'une décision peuvent être communiqués au ministère des Anciens Combattants dans le but de permettre au Ministère de calculer les prestations, d'assurer que les paiements sont versés, et de déterminer l'admissibilité aux prestations en vertu de ses programmes. De plus, les données peuvent être dépersonnalisées et occasionnellement utilisées pour étayer d'autres demandes de nature analogue. Les données dans ce fichier peuvent également être transmises à des experts médicaux afin d'obtenir des opinions médicales indépendantes. Les décisions rendues par le Tribunal sont dépersonnalisées et publiées sur le site Web de [l'Institut canadien d'information juridique](#) (CanLII) à des fins d'information pour tous les Canadiens. Les décisions publiées qui se trouvent dans les trois catégories suivant sont aussi disponibles sur le site Web du Tribunal: [les décisions de principe et décisions convaincantes](#), [les décisions d'interprétation](#), et [les décisions suite à un contrôle judiciaire de la Cour fédérale](#). Les enregistrements numériques d'auditions de revue peuvent être utilisés dans l'enquête d'une plainte et/ou pour des buts de gestion du rendement.

Normes de conservation et de destruction : en voie d'élaboration

No. ADD : 2015/004

Renvoi au document no. : TACRA 6515 202

Enregistrement (SCT) : 003480

Numéro de fichier : TACRA PPU 080

Appels - allocations aux anciens combattants et prestations de guerre pour les civils

Description : Documents relatifs à l'instance décisionnelle à l'égard des appels de décisions rendues par le ministère des Anciens Combattants en vertu de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants* et de la *Loi sur les prestations de guerre pour les civils*, et d'autres textes législatifs connexes. Comprend des documents sur ce qui suit : allocations; séparation des conjoints; trop-payés; admissibilité; forces alliées; service militaire; théâtre de guerre; revenu; rémunération d'appoint; intérêt; assistance sociale; procédures opérationnelles; bureaux régionaux du ministère des Anciens Combattants; les décisions dignes de mention et les interprétations de décisions.

Types de documents : documents d'information; registres de décisions; directives; avis juridiques; lois et règlements; politiques et procédures.

Numéro du dossier : TACRA 6595 203

Exposés de cas individuels

Description : Ce fichier renferme le nom de la personne, ses coordonnées, sa date de naissance, ses renseignements médicaux, son numéro matricule, des points de vue et opinions d'autrui à son sujet, des renseignements sur les représentants et les procurations et le motif de son recours à l'ancienne Commission des allocations aux anciens combattants, ainsi qu'un sommaire des principaux éléments du dossier, y compris les solutions possibles soumises à l'examen de la Commission.

Nota : Certains éléments d'information conservés dans ce fichier sont protégés par le secret professionnel de l'avocat. Il est possible que certains documents reçus au ministère des Anciens Combattants du ministère de la Défense nationale (MDN) contiennent le numéro d'assurance sociale, étant donné que les employés du MDN étaient obligés à utiliser celui-ci en tant que numéro d'identification personnelle de 1960 à 1990.

Catégorie de personnes : Les renseignements personnels dans ce fichier ont trait aux personnes qui n'ont pas été satisfaites des décisions rendues par les organismes décisionnels du Ministère aux termes de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants* et de la *Loi sur les prestations de guerre pour les civils*. Les survivants, les personnes à leur charge, les praticiens, les membres d'organisations d'anciens combattants, y compris la Légion royale canadienne, les témoins et les membres de la famille, les autres représentants et les personnes exerçant une procuration.

But : Ce fichier vise à aider les membres du Tribunal lors du processus décisionnel. Les exposés ont été rédigés entre 1981 et septembre 1987 au moment où la Commission des allocations aux anciens combattants et le Conseil de révision des pensions ont été fusionnés pour former le Tribunal d'appel des anciens combattants.

Usages compatibles : Les renseignements peuvent être divulgués au Bureau de services juridiques des pensions (qui fait partie du ministère des Anciens Combattants) ou à d'autres représentants pour que ces derniers puissent les utiliser pour mieux représenter

les demandeurs lors des audiences de révision et/ou d'appel. Le nom, les identificateurs du client, les renseignements médicaux et les motifs d'une décision peuvent être communiqués au ministère des Anciens Combattants dans le but de permettre au Ministère de calculer les prestations, d'assurer que les paiements sont versés, et de déterminer l'admissibilité aux prestations en vertu de ses programmes. De plus, les données peuvent être occasionnellement utilisées pour étayer d'autres demandes de nature analogue.

Normes de conservation et de destruction : En voie d'élaboration

No. ADD : 2015/004

Renvoi au document no. : TACRA 6595 203

Enregistrement (SCT) : 003466

Numéro de fichier : TACRA PPU 095

Services internes

Les services internes constituent des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Services d'acquisitions

Activités mises en œuvre dans le but de se procurer les biens et les services requis pour répondre à une demande dûment remplie (y compris une définition complète et précise des exigences et la garantie que les fonds sont disponibles), et ce, jusqu'à la passation ou à la modification d'un marché.

[Catégorie de document en matière d'approvisionnement et marchés](#)

- [Fichier de renseignements personnels sur les marchés de services professionnels](#)

Services de communications

Activités mises en œuvre afin de veiller à ce que les communications du gouvernement du Canada soient gérées efficacement, bien coordonnées et répondent aux divers besoins d'information du public. La fonction de gestion des communications assure la diffusion de renseignements gouvernementaux au public interne et externe ainsi que la prise en considération de ses préoccupations et intérêts dans la planification, la gestion et l'évaluation de politiques, de programmes, de services et d'initiatives.

Catégorie de document en matière des communications

- Fichier de renseignements personnels sur les communications internes
- Fichier de renseignements personnels sur les communications publiques

Services de gestion financière

Activités visant à assurer l'utilisation responsable des ressources publiques comme la planification, la gestion budgétaire, la comptabilité, la production de rapports, le contrôle et la surveillance, l'analyse, les conseils et le soutien au processus décisionnel, ainsi que les systèmes financiers.

Catégorie de document en matière de gestion financière

- Fichier de renseignements personnels sur les cartes d'achat
- Fichier de renseignements personnels sur les comptes créditeurs

Services de gestion des ressources humaines

Activités de détermination de l'orientation stratégique, d'affectation des ressources entre les services et les processus et activités liées à l'analyse des risques et à la détermination des mesures d'atténuation à prendre. Elles permettent de veiller à ce que les services et les programmes du gouvernement fédéral respectent les lois, les règlements, les politiques et les plans applicables.

Catégorie de document en matière d'accueil

- Fichier de renseignements personnels d'accueil

Catégorie de document en matière de classification des postes

- Fichier de renseignements personnels sur la dotation

Catégorie de document en matière d'équité en matière d'emploi et diversité

- Fichier de renseignements personnels sur l'équité en matière d'emploi et diversité

Catégorie de document en matière d'évaluation de la gestion du rendement

- Fichier de renseignements personnels sur les mesures disciplinaires
- Fichier de renseignements personnels sur le programme de gestion du rendement des employés

Catégorie de document en matière de formation et perfectionnement

- Fichier de renseignements personnels sur la formation et perfectionnement

Catégorie de document en matière des langues officielles

- Fichier de renseignements personnels sur les langues officielles

Catégorie de document en matière de planification des ressources humaines

- Fichier de renseignements personnels sur la planification des ressources humaines

Catégorie de document en matière des prix (Fierté et reconnaissance)

- Fichier de renseignements personnels sur le programme de reconnaissance

Catégorie de document en matière de recrutement et dotation

- Fichier de renseignements personnels sur le Code de valeurs et d'éthique du secteur public et les Codes de conduite organisationnels
- Fichier de renseignements personnels sur le contrôle de sécurité du personnel
- Fichier de renseignements personnels sur les demandes d'emploi

- [Fichier de renseignements personnels sur le dossier personnel de l'employé](#)
- [Fichier de renseignements personnels sur la dotation](#)
- [Catégorie de document en matière des relations de travail](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur le Code de valeurs et d'éthique du secteur public et les Codes de conduite organisationnels](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur la divulgation d'information sur les actes fautifs commis en milieu de travail](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur les griefs](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur le harcèlement](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur les mesures disciplinaires](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur les plaintes déposées en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne](#)
- [Catégorie de document en matière de réinstallation](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur la réinstallation](#)
- [Catégorie de document en matière de rémunération et avantages sociaux](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur les présences et congés](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur la rémunération et avantages](#)
- [Catégorie de document en matière de santé et sécurité au travail](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur l'aide aux employés](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur le harcèlement](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur la santé et sécurité au travail](#)

Services de gestion de l'information

Activités visant à assurer une gestion efficiente et efficace de l'information à l'appui de la prestation de programmes et de services, à faciliter la prise de décisions éclairées, à faciliter la reddition des comptes, la transparence et la collaboration, ainsi qu'à conserver l'information et les documents pour le bénéfice de la présente génération et des générations futures en veillant à ce qu'ils demeurent accessibles.

- [Catégorie de document en matière d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur les demandes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels](#)
- [Catégorie de document en matière de gestion de l'information](#)

Services de technologie de l'information

Activités dont le but est d'assurer l'utilisation efficiente et efficace de la technologie de l'information, à l'appui des priorités gouvernementales et de la mise en œuvre des programmes afin d'accroître la productivité et d'améliorer les services offerts au public.

- [Catégorie de document en matière de technologie de l'information](#)
 - [Fichier de renseignements personnels sur les journaux de contrôle des réseaux électroniques](#)

Services juridiques

Activités permettant aux ministères et organismes de réaliser les priorités et d'atteindre les objectifs associés à leurs politiques, programmes et services dans un cadre juridique approprié.

[Catégorie de document en matière des services juridiques](#)

Services de gestion et de surveillance

Activités de détermination de l'orientation stratégique, d'affectation des ressources entre les services et les processus et activités liées à l'analyse des risques et à la détermination des mesures d'atténuation à prendre. Elles permettent de veiller à ce que les services et les programmes du gouvernement fédéral respectent les lois, les règlements, les politiques et les plans qui s'appliquent.

[Catégorie de document en matière de coopération et liaison](#)

- [Fichier de renseignements personnels sur les activités de sensibilisation](#)

[Catégorie de document en matière de planification et d'établissement de rapports](#)

[Catégorie de document en matière des services à la haute direction](#)

- [Fichier de renseignements personnels sur la correspondance de la direction](#)

[Catégorie de document en matière de vérification interne et évaluation](#)

- [Fichier de renseignements personnels sur l'évaluation](#)
- [Fichier de renseignements personnels sur la vérification interne](#)

Services du matériel

Activités visant à assurer, de la part des ministères, une gestion du matériel durable et responsable sur le plan financier afin d'appuyer l'exécution rentable et efficace des programmes gouvernementaux.

[Catégorie de document en matière de gestion du matériel](#)

Services des biens immobiliers

Activités ayant pour objet d'assurer une gestion des biens immobiliers durable et responsable sur le plan financier, tout au long de leur cycle de vie, afin d'appuyer l'exécution rentable et efficace des programmes gouvernementaux.

[Catégorie de document en matière de gestion des biens immobiliers](#)

Services de voyage et autres services administratifs

Ces services comprennent les services de voyages du gouvernement du Canada, ainsi que les autres services internes qui ne correspondent à aucune autre catégorie de services internes.

[Catégorie de document en matière des conseils d'administration, comités et conseils](#)

- [Fichier de renseignements personnels sur les membres de conseils d'administration, de comités et de conseils](#)
- [Fichier de renseignements personnels sur les nominations par le gouverneur en conseil](#)

[Catégorie de document en matière de divulgation aux organismes d'enquête](#)

- [Fichier de renseignements personnels sur la divulgation aux organismes d'enquête](#)

[Catégorie de document en matière de divulgation proactive](#)

- [Fichier de renseignements personnels sur l'accueil](#)
- [Fichier de renseignements personnels sur les voyages](#)

[Catégorie de document en matière de planification de la continuité des activités](#)

- [Fichier de renseignements personnels sur la planification de la continuité des activités](#)

[Catégorie de document en matière de sécurité](#)

- [Fichier de renseignements personnels sur les cartes d'identification et laissez-passer](#)
- [Fichier de renseignements personnels sur le contrôle de sécurité du personnel](#)
- [Fichier de renseignements personnels sur la divulgation d'information sur les actes fautifs commis en milieu de travail](#)
- [Fichier de renseignements personnels sur les incidents de sécurité et atteintes à la vie privée](#)
- [Fichier de renseignements personnels sur la surveillance vidéo, registres de contrôle d'accès des visiteurs et laissez-passer](#)

[Catégorie de document en matière des services administratifs](#)

[Catégorie de document en matière de voyages](#)

- [Fichier de renseignements personnels sur les voyages](#)

Légende

- Catégories de documents ordinaires
- Fichiers de renseignements personnels ordinaires (FRP)

Catégories de renseignements personnels

Dans le cadre des activités et programmes du Tribunal des anciens combattants (révision et appel), des catégories de renseignements personnels peuvent être accumulées. Ces renseignements ne sont pas compris dans les fichiers décrits dans le présent document.

Les renseignements comprennent des enquêtes, des plaintes et de la correspondance générale. Ces renseignements sont classés dans des dossiers généraux et ne peuvent être récupérés à l'aide d'identificateurs personnels. Il est normalement possible de les extraire en fournissant des données précises telles que le sujet ou la date de la correspondance.

La durée de conservation de ce type de renseignement est conforme au calendrier de conservation des dossiers dans lesquels ils sont conservés.

Manuels

- Commission des allocations aux anciens combattants - Manuel des précédents
- Document de travail sur la perte auditive

- Interprétations du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)
- Loi sur le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) (version annotée)
- Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes (version annotée)
- Loi sur les pensions (version annotée)
- Manuel d'orthopédie

Les manuels suivants sont partagés avec le ministère des Anciens Combattants :

- Directives médicales
- Lignes directrices sur l'admissibilité au droit à pension
- Manuel de législation des anciens combattants - volumes I et II
- Manuel des politiques et procédures de comptabilité
- Manuel des politiques - Pensions
- Manuel sur les politiques et procédures financières
- Nouvelle Charte des anciens combattants : politiques
- Table des invalidités 1995
- Table des invalidités 2006
- Politique du courrier électronique d'Anciens Combattants

Renseignements supplémentaires

Le gouvernement du Canada encourage la publication d'information par l'intermédiaire de demandes informelles. Vous pouvez consulter les sommaires des demandes d'accès à l'information [complétés en matière d'accès à l'information et les données](#) ouvertes du Tribunal des anciens combattants (révision et appel). Pour présenter une demande informelle, veuillez communiquer à l'adresse qui figure ci-dessous :

Le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) mène des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (ÉFVP) dans le but de bien définir, d'évaluer et de minimiser les incidences sur la vie privée avant la mise en œuvre d'une activité ou d'un programme nouveau (nouvelle) ou modifié(e) de façon substantielle touchant les renseignements personnels. Des sommaires [d'ÉFVP](#) sont accessibles.

Veuillez consulter la [présentation](#) de cette publication pour obtenir des renseignements sur les procédures d'accès à l'information aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, Pour présenter une demande formelle d'AIPRP veuillez consulter le site Web du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) accès à l'information et protection des renseignements personnels (AIPRP) pour des liens aux [formulaires de demandes et coordonnées](#).

Pour de plus amples renseignements sur les programmes et les activités du Tribunal des anciens combattants (révision et appel), veuillez communiquer avec :

Tribunal des anciens combattants (révision et appel)
C.P. 9900
Charlottetown (Île-du-Prince Édouard) C1A 8V7

Demandes de renseignements généraux :

Téléphone : 1-877-368-0859 (Au Canada et aux États-Unis, sans frais)
0-902-566-8835 (dans tout autre pays, à frais virés)

Courriel : vrab_tacra@vrab-tacra.gc.ca

Internet : www.vrab-tacra.gc.ca

Salle de lecture

Conformément à *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, un espace sera mis à la disposition du demandeur, s'il souhaite consulter du matériel sur place. L'adresse est la suivante :

Édifice Daniel-J.-MacDonald
161, rue Grafton
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)